

Cameroun : d'un natalisme nuancé vers un anti-natalisme modéré ?

Patrick GUBRY

*Démographe ORSTOM, S.D.U., CEPED, 15, rue de l'École de Médecine,
75270 Paris cedex 06*

RÉSUMÉ

Le Cameroun, longtemps considéré comme un pays « nataliste », l'était-il vraiment ? Inversement, depuis 1980, de nombreux indices semblent montrer un changement d'orientation : le Cameroun serait-il devenu « anti-nataliste » ? La réponse doit être nuancée dans les deux cas. Sont successivement examinés la réglementation, les plans de développement, les actions effectives et les prises de position officielles. Le Cameroun paraît avoir pris des positions anti-natalistes, encore peu suivies par des actions concrètes. L'information de la population dans le domaine de la planification familiale semble nécessaire dans tous les cas.

MOTS-CLÉS : Population — Démographie — Politiques de population — Natalité — Fécondité — Planification familiale — Cameroun.

ABSTRACT

Cameroon : from a moderate pronatalist policy to a moderate anti-natalist policy?

Cameroon has for long been considered a "pronatalist" country. But was this really the case? On the contrary, since 1980, several indicators appear to show a change of orientation. Could one then say that Cameroon is becoming « anti-natalist »? The response cannot be straight forward in either case. Here we have successively examined the existing legislation, the development plans, effective action and official government explicit declarations on this issue. Cameroon appears to have taken an antinatalist stand which has as yet not been followed up by concrete actions. The information of the population in the domain of family planning appears to be necessary in any case.

KEY WORDS : Population — Demography — Population policies — Natality — Fertility — Family planning — Cameroon.

Fécondité, mortalité et migration externe sont les trois facteurs qui déterminent l'évolution de la population d'un pays. Il est intéressant de remarquer que si les politiques en matière de fécondité et de migration peuvent contribuer soit à l'augmentation, soit à la diminution de la population, les politiques en matière de mortalité quant à elles ne peuvent que contribuer à son augmentation, puisque « la volonté humaine ne saurait s'employer à faire varier (la mortalité) que dans un seul sens : la diminution » (1).

Pour avoir une vue exacte des conceptions qu'un État se fait de l'évolution de sa population, il est plus particulièrement significatif d'examiner les politiques en matière de fécondité, car les politiques migratoires, concernant l'immigration et l'émigration, sont influencées également par des facteurs politiques externes.

Ce type de politiques peut être appréhendé de diverses manières : étude de la législation et de la réglementation du domaine concerné ; étude de l'application de cette réglementation ; analyse des plans de développement ; étude de l'ensemble des actions effectives, réglementées ou non, relevant du domaine en question ; étude des prises de position officielles sur le sujet et de leurs interprétations. Nous avons choisi de privilégier ici cette dernière approche, tant il est vrai que les prises de position précèdent généralement (mais pas toujours) l'évolution de la réglementation et des actions effectives.

AVANT 1980 : UNE POLITIQUE « NATALISTE » ?

Le Cameroun a pendant longtemps été considéré — et l'est encore par d'aucuns — comme un pays nataliste et cela de manière très nette. Quand on parle d'un « pays nataliste », il faut distinguer entre les conceptions de sa population en matière de fécondité et la politique officielle.

Concernant le premier aspect, il ne fait aucun doute que la population camerounaise est « nataliste ». C'est ainsi que l'Enquête Nationale sur la Fécondité (ENF) de 1978 relève : « Quels que soient leur âge et la dimension de leur famille, seulement une minorité de femmes déclarent ne plus vouloir d'enfants. Ceci est l'expression d'attitudes profondément pro-natalistes. 1,3 pour cent des femmes ayant au plus un enfant et 17,9 pour cent des femmes ayant au moins six enfants ne désirent plus en avoir » (2). Tout au plus peut-on observer quelques nuances marginales selon les caractéristiques socio-professionnelles. Parmi celles-ci, on relève que les femmes citadines, surtout celles qui résident à Yaoundé et à Douala, les deux métropoles, et les femmes dont le conjoint est cadre ou employé sont un peu plus nombreuses que les autres à ne plus désirer d'enfants. L'ensemble des résultats de l'ENF confirme ces données.

La politique officielle en matière de fécondité avant 1980 a été analysée par plusieurs auteurs (3). Différents aspects ont été passés en revue, surtout dans le domaine réglementaire. Parmi ceux-ci, on a examiné la législation et on a relevé la répression de l'avortement (tant pour celle qui s'y soumet, que pour celui qui le provoque) et de l'infanticide (articles 337 à 340 du Code pénal), ainsi que l'interdiction de la vente des contraceptifs et de la publicité anticonceptionnelle (loi n° 29/69 du 29 mai 1969 portant réglementation de l'exercice de la profession de pharmacien au Cameroun). E. GWAN ACHU (1985) a judicieusement montré que cette législation plonge ses racines dans la loi française de 1920, d'essence nataliste, destinée essentiellement à pallier les pertes démographiques de la première guerre mondiale. Cependant, en pratique, il est intéressant de noter la facilité qu'il y a eu depuis longtemps, pour l'élite informée, de se procurer les moyens contraceptifs modernes, malgré cette législation restrictive.

Les prestations familiales sont susceptibles de favoriser la natalité : allocation de naissance, allocation familiale mensuelle, supplément familial de traitement. L'indemnité journalière payée à la femme salariée en congé de maternité peut être rattachée à ces mesures, ainsi que le remboursement des frais médicaux de grossesse et de maternité.

Au niveau des impôts, le montant de la surtaxe progressive diminue avec le nombre d'enfants, le revenu imposable étant divisé par un certain nombre de parts, qui sont fonction des enfants à charge. D'autres avantages concernent également plus les familles nombreuses que les autres, telle la prise en charge par l'État du transport de la famille pour les congés des fonctionnaires, ou encore des facilités plus grandes pour trouver un logement.

Force est cependant de constater que ces diverses mesures ont une portée limitée, tant par leur niveau somme toute modéré, que par leur champ d'application, puisqu'elles concernent essentiellement les salariés (14 % des actifs occupés en 1976). Il est en outre intéressant de relever que plusieurs de ces mesures (allocation de naissance, supplément familial de traitement, surtaxe progressive) ne s'appliquent que jusqu'au sixième ou septième enfant selon le cas, la venue des enfants suivants ne donnant plus d'avantages supplémentaires. Il s'agit là justement de la descendance finale moyenne nationale (6,5 enfants par femme à l'enquête individuelle de l'ENF de 1978). Cela ne laisserait-il pas entendre que cette descendance du moment est jugée dans l'ensemble « satisfaisante » ?

Ces mesures font-elles partie d'une politique nataliste? On ose à peine l'affirmer, au vu des limitations ci-dessus, s'agissant d'une part d'une législation, certes nataliste, mais constituant surtout une rémanence de la législation coloniale; d'autre part de mesures plus sociales que proprement démographiques.

D'ailleurs, sur le plan concret, si une certaine sous-fécondité a été signalée dès les années quarante au Cameroun, il faut attendre plus de 30 ans (soit 1978 avec les publications du Recensement Général de 1976 et 1983 avec les résultats de l'ENF de 1978) pour pouvoir en établir une localisation géographique précise. Un plan systématique et spécifique de lutte contre cette sous-fécondité reste encore à mettre en œuvre.

Les différentes mesures d'essence « nataliste » prises pourraient correspondre en somme surtout au désir de « défendre la vie », plutôt qu'à la volonté explicite d'augmenter la natalité et la population du pays. Une telle volonté peut-elle néanmoins être décelée dans les plans de développement ou dans les déclarations officielles ?

Au niveau des plans de développement, les paragraphes consacrés à l'évolution de la population restent très succincts (4). Les positions nuancées de cette période sont résumées dans les premier et troisième plans quinquennaux. Les second et quatrième plans ne prennent pas position sur le sujet.

Dans le premier plan (1961-66), il est mentionné que « le Cameroun ne souffre pas de surpopulation (...) mais d'un déséquilibre prononcé dans la répartition de son potentiel de travail et d'un sous-emploi de celui-ci » (5).

Dans le troisième plan (1971-76), on relève un paragraphe sur les conséquences économiques de la croissance démographique qui, « en rendant le développement nécessaire, le rend en même temps possible. En accélérant la transformation de la société traditionnelle et en nécessitant un effort constant, cette croissance de la population peut apparaître comme le ferment du développement économique de la nation, si par ailleurs les mesures nécessaires sont prises pour permettre l'insertion des jeunes dans les rouages économiques du pays » (6).

La croissance démographique apparaît donc comme positive et l'on peut être optimiste à son sujet. Mais cet optimisme reste prudent, car des conditions sont clairement posées pour une évolution favorable : les « mesures nécessaires » seront-elles — ou pourront-elles être — prises ?

Les prises de position directes des responsables politiques sur l'évolution de la population du pays sont très rares pendant cette période. Tout au plus peut-on supputer un certain regret de la part des dirigeants devant le chiffre modéré de la population (A3) (7), ce qui permet de « se réjouir » de « l'accroissement des naissances » ou du doublement de la population (A5, A9, A12). Le souci principal, dans les premières années de l'Indépendance, est de constituer un marché économique et démographique suffisamment vaste pour faciliter la rentabilité des investissements (A1, A4). Devant le manque de capitaux, l'accent est porté sur le facteur humain et la force de travail de la jeunesse, « atouts incomparables » pour lutter contre le sous-développement (A2, A7, A11, A13).

Mais dès 1966, on entrevoit que le problème démographique « peut devenir

demain un grave souci de préoccupations» sur le plan de l'auto-suffisance alimentaire (A5). En 1968, on entrevoit que la démographie pourrait être «explosive» (A6). La structure par âge très jeune de la population apparaît préoccupante pour le marché de l'emploi (A8). C'est en 1976 que «la forte poussée démographique» du pays est présentée pour la première fois sous un jour négatif, puisqu'elle est une des causes de la «conjuncture difficile» de l'économie (A10). Cette «poussée démographique», qui doit être transformée «en une véritable dynamique de progrès» (A13), n'est-elle pas dès lors plus un problème qu'un atout ?

En un mot, il ne semble pas que l'idéal d'un Cameroun peuplé par le plus de monde possible, ou du moins par une population très rapidement plus nombreuse que celle obtenue par la croissance de l'époque, ait jamais habité l'esprit des dirigeants. En tout cas, dès les premières années de prise en main des affaires publiques par les nationaux, les problèmes susceptibles d'être engendrés par une croissance incontrôlée de la population semblent avoir été perçus par les dirigeants.

La réalité est donc très éloignée des slogans qui ont circulé à la fin des années soixante : «opération 10 000 000 d'habitants» d'abord, puis «opération 15 000 000 d'habitants». Une seule référence — au demeurant indirecte — en a été retrouvée (8). Cela permet de s'interroger sur l'origine exacte de ce slogan et sur la volonté effective qu'il y avait d'aboutir à une concrétisation rapide. La réalité est aussi éloignée de l'opinion que l'on avait à ce moment-là de la politique démographique «nataliste» du Cameroun.

Cette politique était-elle effectivement nataliste ? Oui, sans doute, mais très largement nuancée, tant par la réglementation en vigueur et son application, que par la portée limitée des actions spécifiques entreprises et par les déclarations mesurées des dirigeants.

LE TOURNANT DE 1980 AVEC LE CONGRÈS DE BAFOUSSAM

Le 13 février 1980, le Président de la République, Ahmadou AHIDJO, a présenté le rapport de politique générale au 3^e congrès ordinaire du parti, l'Union Nationale Camerounaise, qui s'est tenu à Bafoussam du 12 au 17 février (A14). Ce discours, qui est le premier du genre largement centré sur la démographie, marque certainement un tournant dans les conceptions officielles sur l'évolution de la population au Cameroun.

L'accent est porté essentiellement sur les conséquences macro-économiques d'une croissance démographique trop forte à tous les niveaux : emploi, agriculture, urbanisation, éducation, santé, investissement... Ces conséquences sont présentées sous un aspect négatif, la croissance de la population augmentant les problèmes de chacun des secteurs.

Parmi les expressions utilisées on relève notamment des termes tels que «l'accroissement impétueux de la population»; «le spectre préoccupant de l'explosion démographique»; «les incidences amples et profondes de cette situation»; des «indicateurs de tensions»; «une désintégration de notre économie, de notre équilibre social»... Il s'agit là d'un vocabulaire éminemment — on pourrait dire violemment — anti-nataliste, s'il en est.

Pourtant, fait intéressant à relever, ce discours a été reçu en majorité à l'époque dans un sens opposé et considéré paradoxalement comme pro-nataliste. Il en a été ainsi au moment même de l'allocution et le journaliste de Cameroon Tribune, qui assistait à la séance, ne s'y est pas trompé. qui a relaté l'incident dans le numéro du 14 février 1980 :

« Une rumeur — étonnement, satisfaction ou consternation — s'est élevée hier dans la salle des congrès quand le Président National de l'UNC a annoncé les chiffres de la population camerounaise des prochaines années. De 7,7 millions qu'elle était en 1976, elle atteindra, si l'amélioration des services de santé se développe, 16,5 millions d'habitants en l'an 2000. En l'an 2025, elle pourrait bien dépasser les 40 millions d'habitants. Ces chiffres ont été accueillis par une slave d'applaudissements qui en fait ne cadraient pas avec l'objectif que visait le Président National de l'UNC. Car moins que de s'en féliciter, le Président Ahidjo a voulu attirer l'attention des congressistes sur les sérieux problèmes que posera l'accroissement impétueux de notre population. Un spectre préoccupant, dont il a ensuite décrit les effets néfastes sur plusieurs plans ».

La même analyse a été faite ultérieurement jusque dans le milieu intellectuel ou scientifique. Un article de journal paru le 4 juin 1981 en est une illustration particulièrement nette :

« En d'autres termes, lorsque le chef de l'État parla du « souci de l'équilibre et de la justice sociale », c'est moins pour freiner la natalité que pour trouver un ensemble de solutions globales qui garantissent justement un meilleur équilibre entre les villes et les campagnes (...). Sans vouloir tirer la sonnette d'alarme, le gouvernement, parce qu'il aspire à la croissance démographique, laquelle est déjà une réalité, voudrait plutôt sensibiliser les masses laborieuses sur l'impérieuse nécessité de 'maîtriser parfaitement notre appareil de production' » (9).

Pourquoi de telles oppositions dans les interprétations d'un même texte? L'origine est à rechercher dans le sentiment profond, viscéral, de défense et de promotion de la vie qui existe au Cameroun et sans doute dans toute l'Afrique, voire dans de nombreux milieux ruraux au monde. Vouloir seulement limiter cette vie, qui est en elle-même un miracle avec les conditions de mortalité qui continuent de prévaloir, apparaît donc comme quelque chose d'inhumain (c'est-à-dire non-humain), de choquant et de totalement étranger à la philosophie africaine. Cela est bien exprimé dans le même article par D. ÈVEZO'O BILOUNGA :

« Il apparaîtrait pour le moins paradoxal que pour prendre soin du bien-être de l'homme, on tende vers des mutations qui aboutiraient à exclure l'homme du cycle de la vie ».

Fait significatif, c'est exactement la même idée qui a été exprimée, plus crûment mais avec force, par le dessinateur satirique L. M. LEMANA, sous le titre accusateur de « Vous les concepteurs de contraceptifs ! », à travers le dessin d'une tombe portant l'épithaphe suivante :

« Ne faites pas attention à cette tombe : il n'y a personne dedans. L'homme qui aurait dû y être n'a pu exister, un contraceptif violent s'étant interposé » (10).

Quoi qu'il en soit, on peut dire avec E. NGWE (*op. cit.*) que « le chef de l'État a tracé les grandes lignes de la politique de population au Cameroun » lors du congrès de Bafoussam. En ce qui concerne la fécondité, les axes principaux suivants peuvent être dégagés :

1. Des mesures doivent être prises au plus tôt pour tendre à limiter la fécondité (11).

2. Une politique autoritairement anti-nataliste irait à l'encontre de la politique sanitaire, de la lutte contre la stérilité et de la liberté individuelle. Il faut donc sensibiliser chacun pour qu'il limite sa descendance en fonction « du niveau et de la qualité de vie auxquels il aspire ».

3. Toutes les institutions sociales et toutes les organisations de masse sont mobilisées pour cette action de sensibilisation.

4. Il sera créé une Commission Nationale de la Population, qui formulera «une politique définie de population».

Au total, malgré quelques termes forts, qui pourront être qualifiés de «littéraires», il s'agit là encore d'un discours nuancé, tenant compte des diverses sensibilités, et réaliste, puisqu'il s'en remet à une commission élargie pour définir une politique détaillée. Mais incontestablement un tournant est pris, qui définit une voie opposée au chemin parcouru jusqu'alors : c'est celle de la «maîtrise», qui a été précisément le mot d'ordre du congrès de Bafoussam.

Les raisons de ce changement de point de vue resteront sans doute en partie obscures jusqu'à ce que les personnalités concernées aient livré leurs mémoires. Plusieurs explications peuvent cependant être avancées.

Le premier facteur qui vient à l'esprit est la publication en 1978 par le Futures Group, un organisme américain, d'un document sur les relations entre les facteurs démographiques et le développement au Cameroun (12). Les différents aspects de l'activité économique et sociale y sont analysés en relation avec des projections de la population de 1975 à 2010, 2025 ou 2050. Deux cas de figures sont examinés : le premier avec une fécondité constante, le second avec une descendance moyenne de 3 enfants par famille en l'an 2000. Dans ce dernier cas, la situation de chacun des indicateurs socio-économiques est présentée comme meilleure qu'avec une fécondité constante.

Ces analyses, «offertes aux dirigeants du pays, pour qu'ils les examinent», ont reçu une publicité exceptionnelle dans les milieux politiques et techniques concernés. L'impact de ce document a été important, grâce à une présentation très claire. Si l'on peut juger son ton comme trop systématiquement «alarmiste» et ses visées comme «unilatérales», force est cependant de constater qu'il n'a guère été sérieusement critiqué sur le fond. La présence de certains chiffres de cette publication dans le discours même du chef de l'État est la preuve de son influence.

Il ne faut cependant pas surestimer cette première explication. Le document du Futures Group n'aurait sans doute pas eu le rôle qu'il a finalement joué sans un second facteur, de nature endogène celui-là.

Cette période de la fin des années soixante-dix correspond en effet à la publication des résultats du premier recensement démographique, celui de 1976. Un des principaux résultats de ce recensement a été de faire apparaître une population largement supérieure à celle que l'on pouvait attendre pour la même date 10 ou 15 ans auparavant : + 12 % en 1976 au Cameroun francophone pour des projections effectuées en 1964, + 18 % environ en 1980 dans l'ensemble du pays pour des projections effectuées en 1966 (13) et jusqu'à + 30 % dans certaines régions reculées. La différence résulte d'une part d'une sous-estimation de la population de départ pour les projections, d'autre part d'une sous-estimation de la fécondité. Celle-ci apparaît en effet en légère hausse dans les années soixante-dix par rapport à la décennie précédente, mais les résultats complets de l'ENF de 1978 ne seront disponibles qu'en 1983. Ces constatations ont pu, dans une certaine mesure, faire apparaître la lutte contre le «sous-peuplement» et la «sous-fécondité» comme moins impérieuse.

Cependant, une prise de position n'entraînant pas forcément la mise en place d'une politique, il faut se demander quelles sont les suites données à ces déclarations.

DEPUIS 1980 : UNE POLITIQUE «ANTI-NATALISTE» ?

La mesure la plus significative, à la suite du congrès de Bafoussam est certainement la modification de la législation. L'interdiction précédente de vente

des contraceptifs et de diffusion de l'information sur la contraception (loi française du 31 juillet 1920) est abrogée. La vente des contraceptifs aux oestrogènes est autorisée sur ordonnance médicale (loi n° 80-10 du 14 juillet 1980, J.O. du 15 juillet) (14).

La Commission Nationale de la Population, annoncée à Bafoussam, a vu le jour début 1985 (Décret n° 85/275 du 1^{er} mars 1985). La première session de cette commission s'est tenue le 6 novembre 1985 et a adopté un document de 137 résolutions (15). Parmi celles-ci, 10 concernent particulièrement la fécondité : la résolution 60 et l'ensemble du chapitre IX (résolutions 105 à 113). Les résolutions 106 et 107 résument l'essentiel des actions à mener :

« Résolution 106 : Informer et éduquer la population sur les bienfaits de la parenté responsable et lui fournir les moyens nécessaires pour faire ses choix.

Résolution 107 : Créer dans chaque chef-lieu de province un centre d'information et de conseil sur la procréation. Il s'agira d'informer les individus et les couples sur la manière d'espacer les naissances, de protéger la mère et l'enfant, de permettre aux individus et aux couples de choisir en toute connaissance de cause la taille de leur famille, et de lutter contre la stérilité ».

Les autres actions concernent l'éducation sexuelle, l'éducation des filles, le relèvement de l'âge au mariage et la lutte contre la mortalité infantile. On peut donc dire que globalement ces mesures sont susceptibles de faire baisser la fécondité.

Les plans de développement conçus depuis 1980 ont commencé à être influencés par les nouvelles orientations. Le concept de « paternité responsable » fait son apparition dans le V^e Plan (1981-1986) :

« Pour faciliter l'application de l'action démographique, il sera mis en place, aux niveaux national et régional, des structures de contrôle et les moyens appropriés, qui permettront de responsabiliser la paternité et la maternité et de dispenser les soins nécessaires pour lutter contre la stérilité et la sous-fécondité (...).

La politique démographique devra répondre d'une part au souci d'équilibre démographique en vue de faire correspondre population et production, population et ressources, population de emplois, etc., d'autre part à la préoccupation d'amélioration du bien-être familial dans le cadre d'une parenté responsable animée par un dialogue entre hommes et femmes » (16).

En outre, ce plan se préoccupe systématiquement des conséquences de la croissance démographique sur le développement :

« Ainsi, il a été mis en évidence que l'évolution prévisible de la structure de la population dans le sens de son rajeunissement entraînera un accroissement de la charge par actif, des problèmes afférents à l'enseignement, à la formation, à la santé et, d'une manière générale, aux conditions d'un bien-être décent de cette population ».

Dans le VI^e plan (1986-1991), on relève un « programme d'éducation sexuelle » :

« L'objectif visé est la lutte contre la propagation des maladies

sexuellement transmissibles et les autres dangers liés à une vie sexuelle trop précoce. Le programme couvre tout le territoire national» (17).

On n'y relève cependant pas d'options précises en ce qui concerne la fécondité.

La création du Ministère de la Condition Féminine (4 février 1984) est aussi à mentionner ici, son rôle dans la «responsabilisation» des femmes — pour ne pas parler de «libération», terme trop galvaudé — pouvant être déterminant. Cette «responsabilisation» est sans doute une étape incontournable vers la «maternité volontaire».

Ces diverses mesures prises constituent en quelque sorte autant de «structures» sur la voie de la maîtrise de la fécondité. Mais des actions concrètes ont-elles été entreprises dans ce domaine?

Le projet «Action démographique et amélioration du bien-être familial», mené par le Ministère des Affaires Sociales avec le soutien du Fonds des Nations-Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP) et le BIT, entre dans ce cadre. Il s'agit d'une «opération de développement» au sens large, portant sur «l'éducation des masses rurales», et n'abordant la planification familiale qu'épisodiquement. Sa portée géographique est très limitée (8 foyers expérimentaux en 1984).

Concernant la planification familiale *stricto sensu*, un certain «frémissement», selon la terminologie consacrée, est devenu perceptible. Le thème est abordé dans de nombreuses opérations tant publiques que privées (ONG). On peut citer, notamment parmi les actions dont la presse s'est faite l'écho, le séminaire sur l'éducation sexuelle à Yaoundé (Ministère des Affaires Sociales, 21-25 mars 1983); le projet de création de la «Fondation Asseng du Cameroun», qui «entend militer pour le planning familial au Cameroun, pour une limitation ou un espacement raisonnable des naissances dans chaque foyer camerounais» (C.T. du 29/11/84); le séminaire — atelier de sensibilisation sur les méthodes naturelles de planification familiale, soutenu par l'Église (qui a par ailleurs, faut-il le préciser, les mêmes positions que le Vatican et a une grande influence au Sud-Cameroun) (C.T. du 4/12/84); le séminaire des leaders villageois du Mfoundi, qui a abordé le «planning familial» (C.T. août 85); la formation d'instructeurs sur la méthode ovulaire ou «méthode Billings», qui est en outre déjà mise en œuvre dans la province du Nord-Ouest (C.T. du 22/10/85).

Cette nouvelle dynamique a été prise en compte, dans une certaine mesure, par des études récentes (18).

La diffusion des procédés modernes de planification familiale et de l'information sur la contraception par le système de santé proprement dit et par les médias reste cependant très embryonnaire, voire inexistante. Il faut donc se demander, à travers les déclarations officielles, si la volonté de maîtriser l'évolution de la population reste aussi forte que semblaient le montrer les déclarations de Bafoussam.

Les termes même du discours de Bafoussam ont été repris ultérieurement, en insistant sur la nécessité d'intégrer plus étroitement les variables démographiques à la planification (A15, A16). La «planification familiale» et «l'espacement des naissances» sont cités en 1981 comme faisant partie de l'action du gouvernement (A17). De 1982 à 1984, après la démission du président AHIDJO et la venue au pouvoir du président BIYA (6 novembre 1982), on observe une période de transition dominée par les préoccupations politiques liées à la mise en place et à la consolidation du nouveau régime. Les problèmes démographiques passent alors au second plan et ne sont plus abordés dans les déclarations officielles. La confiance dans la politique agro-pastorale pour suivre la croissance démographique est cependant affirmée (A18).

A la conférence mondiale sur la population de Mexico (6-13 août 1984), la

communication nationale du Cameroun qualifie la politique du gouvernement comme « pro-nataliste » :

« En d'autres termes, le gouvernement estime que ses réalités particulières de pays insuffisamment peuplé et son contexte socio-culturel justifient sa politique pro-nataliste » (19).

Si, comme nous l'avons souligné, une telle assertion demande à être nuancée jusqu'en 1980, elle peut être considérée comme plutôt abrupte après cette date. D'ailleurs, le même paragraphe conclut :

« Cela signifie que les parents doivent être conscients de leurs devoirs en prenant la décision de donner la vie ».

Une telle formulation ne signifie-t-elle pas, dans la majorité des cas, un espacement des naissances et donc une réduction de la fécondité, volontaire certes.

L'interview donnée par le Ministre après la conférence apparaît plus nuancée : la population est une ressource avant d'être une charge, mais cela n'empêche pas de promouvoir une parenté responsable en espaçant les naissances et en responsabilisant chacun (A19).

L'allocation du chef de l'État, Paul BIYA, devant l'Assemblée nationale le 23 juillet 1986, portant sur le VI^e Plan quinquennal, marque une nouvelle étape fondamentale dans l'évolution des conceptions sur la fécondité au Cameroun (A20). « La procréation, fût-elle un droit fondamental de tout homme, peut et doit être maîtrisée » a déclaré le Président. Il s'agit « de tendre de plus en plus vers la promotion et l'instauration réfléchies d'une parenté consciente et responsable ».

Ces prises de position paraissent très claires. Or, fait extraordinaire, elles ont donné lieu à deux interprétations opposées, exactement de la même manière qu'après le congrès de Bafoussam.

P. ETOUNDI MBALLA pense que le chef de l'État a voulu responsabiliser les pères, sur le plan juridique, de manière à ce que chacun reconnaisse ses enfants et en assume la charge :

« En d'autres termes, au plaisir simple et amusant de procréer, le chef de l'État camerounais demande à ses concitoyens de substituer une réelle volonté d'assumer toutes les responsabilités inhérentes à l'acte de procréer. Ces responsabilités, multiples et délicates, englobent aussi bien l'assistance à la mère que la surveillance, l'encadrement, la protection et la bonne éducation de son enfant. C'est cela que le président BIYA appelle la 'paternité consciente et responsable' » (20).

M. P. WEUTEMDIE, quant à elle, interprète le concept de « parenté responsable » en termes de planification familiale :

« Il ne s'agit nullement en matière de planning familial de pratiquer une politique draconienne de limitation de naissances, mais de promouvoir une parenté responsable. En d'autres termes, de permettre aux individus d'avoir autant d'enfants qu'ils le veulent, mais avec la garantie de pouvoir s'en occuper pleinement; tant matériellement que moralement (...). Contrairement à ce que croient beaucoup d'individus, il ne s'agit pas d'imposer à une famille ou à un individu un nombre limité d'enfants, mais de faire prendre conscience à chaque parent de la nécessité d'avoir le nombre d'enfants dont il se sent pleinement capable d'assurer l'éducation complète et de satisfaisante, ce qui n'est pas moindre, leurs besoins élémentaires. L'adage dit « quand il y en a pour un, il y en a pour deux » ; c'est bien vrai; mais avouons qu'il est plus aisé de partager quatre bananes à quatre enfants qu'à douze ! » (21).

Gageons, que dans le contexte de la planification, c'est cette seconde interprétation que le chef de l'État a voulu transmettre.

Y a-t-il finalement une politique anti-nataliste depuis 1980? Il serait assurément exagéré de l'affirmer, tant cette politique est « modérée ». On pourrait dire que le Cameroun a adopté des positions anti-natalistes, sans pour autant que la politique correspondante soit appliquée. En somme, on a glissé progressivement d'un natalisme nuancé vers un anti-natalisme modéré.

Tout se passe comme si, les résolutions ayant été prises, l'on cherchait maintenant à trouver les meilleurs moyens pour mettre en place une politique de maîtrise de la fécondité sans heurter les convictions les plus profondes de la quasi-totalité de la population. Le fait qu'aucune mise au point officielle — risquant de paraître brutale — n'ait été effectuée ni en 1980, ni en 1986, suite aux interprétations divergentes des prises de positions officielles, n'est-il pas le signe qu'un lent processus de maturation est engagé?

N'y a-t-il pas lieu avant tout de dépassionner le débat? Dans ce domaine, qui touche à la philosophie de l'existence, tous les arguments sont recevables, mais à l'inverse aucun d'eux n'est déterminant au point d'annihiler les autres. On peut avancer quelques réflexions.

Dans le domaine macro-économique, la croissance démographique permet la mise en valeur de vastes espaces sous-utilisés (gardons-nous de dire « inutilisés ») et de faire d'importantes économies d'échelle dans un pays de faibles densités comme le Cameroun. Cette croissance permet le maintien d'une forte proportion de population jeune, gage d'un dynamisme certain dans de nombreux domaines. Il est donc indispensable d'essayer de la maintenir dans une certaine mesure. Il n'est sans doute pas indispensable et quelque peu présomptueux de chercher à fixer ce niveau, mais chacun comprendra que les excès dans un sens comme dans l'autre engendreront des difficultés. Est-on notamment sûr que les « investissements démographiques » actuellement nécessaires pour couvrir la croissance de la population peuvent être correctement assurés par une politique économique adéquate et réaliste, compte-tenu de la conjoncture intérieure et extérieure? (22). Il nous semble, au fond de nous-même, que les réponses à cette question ne peuvent être que nuancées, même si elles sont divergentes, mais chacun devra se la poser.

Sur le plan familial, une forte fécondité reste bien souvent le seul moyen d'assurer sa descendance dans un contexte de mortalité infantile élevée. Aucune contrainte, de quelque nature qu'elle soit, n'est donc tolérable dans ce domaine, que l'on a d'ailleurs fort justement réservé à l'initiative des individus et des couples. Pour pouvoir exercer cette initiative, ceux-ci doivent bien sûr être informés.

Sur le plan social, il est indéniable que l'espacement des naissances représente un progrès pour la santé de la mère et de l'enfant et plus généralement pour la condition féminine. La justice sociale demande que tous puissent profiter de services qui ne sont actuellement accessibles qu'à une petite minorité privilégiée. Les problèmes posés par l'absence d'éducation sexuelle et de contraception encombrant les colonnes des faits divers : grossesses en milieu scolaire, avortements, infanticides, abandons de bébés, problèmes des « filles-mères », etc. Il importe donc de souligner avec force que la maîtrise de la procréation est devenue universellement, en cette fin de XX^e siècle, un des droits fondamentaux de la personne humaine, au même titre que le droit à la santé.

Ces réflexions montrent que la planification familiale, volontaire et consciente, ne saurait être considérée comme un « scandale », mais au contraire comme l'un des nobles acquis de l'Homme, appelé à maîtriser la nature. Les pouvoirs publics l'ont bien compris. Reste à la mettre en pratique, afin que la parenté puisse être vraiment « responsable ».

BIBLIOGRAPHIE

Références dans le texte

- BANGUE (B.), 1985. — Dynamique de la population et dispositions institutionnelles au Cameroun (Une contribution à la valorisation et l'utilisation des ressources humaines). Yaoundé : IFORD, Mémoire de fin d'études, 69 p. *multigr.*
- Cameroun : Ministère des Finances et du Plan, 1961. — Premier plan quinquennal de développement économique et social. Yaoundé, 272 p.
- Cameroun : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1973. — III^e plan quinquennal de développement économique et social, 1971-1976. Yaoundé, 474 p.
- Cameroun, 1975. — Country Statement Cameroon. Communication à la consultation régionale suivant la conférence mondiale de la population (CEA), Lusaka (12-22 avril 1975), Doc. Pop/INF/186, 6 p. *multigr.*
- Cameroun : Ministère de l'Économie et du Plan, 1981. — V^e plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1981-1986. Yaoundé, LVII + 393 p.
- Cameroun : Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 1983. — Enquête Nationale sur la Fécondité du Cameroun 1978. Rapport principal. Volume I : Analyse des principaux résultats. Londres : EMF. Enquête Mondiale sur la Fécondité, XIII + 222 p.
- Cameroun, 1984. — Communication Nationale. Conférence mondiale sur la population (Nations-Unies), Mexico (6-13 août 1984), 19 p. *multigr.*
- Cameroun : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1985. — Commission Nationale de la Population. Première Session/National Commission on Population. First Session. Yaoundé, 40 p. + 40 p.
- Cameroun : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1986. — VI^e plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1986-1991. Yaoundé, 325 p. + cartes.
- FOKAM (J.-M.), TAYO (J.), 1984. — Situation démographique de la République Unie du Cameroun. Communication à la deuxième conférence africaine sur la population (CEA), Arusha (9-13 janvier 1984), 21 p. *multigr.*
- GUBRY (P.), NDOUMBE MANGA (S.), TABI ABODO (A.), 1980. — Population et planification du développement au Cameroun. Communication à la conférence sur la planification du développement intégré de la population (USAID, Research Triangle Institute), Lomé (9-12 juin 1980), 33 p. *multigr.*
- GWAN ACHU (E.), 1985. — Origin and elements of the population policies of Cameroon Republic. *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* (Yaoundé), vol. I, n° 1 : 128-148.
Nouv. réf. : *Revue Science et Technique Sér. Sci. Hum. / Science and Technology Review Soc. Sci. Ser.* (Yaoundé), vol. III, n° 1-2 : 116-128.
- ISAACS (S. L.), COOK (R. J.), 1985. — Lois et politiques affectant la fécondité : une décennie de changements. *Population Reports* (Baltimore), série E, n° 7, 54 p.
- MAZURE (C.), 1966. — Perspectives démographiques provisoires de la République Fédérale du Cameroun. Yaoundé : CIDEP. Centre d'Information — de Documentation et d'Étude du Plan, Paris : SEAE : Secrétariat d'État aux Affaires Étrangères chargé de la Coopération, 103 p. *multigr.*

- NGWE (E.), 1979. — Éléments pour une politique de population au Cameroun. Communication au séminaire sur les politiques de population en Afrique (IFORD, CIRES), Lomé (12-17 mars 1979), 17 p. *multigr.*
- NGWE (E.), 1984. — L'intégration des variables démographiques dans les plans de développement au Cameroun. Yaoundé : CRED, 16 p. *multigr.*
Nouv. réf. : FOKAM (J.-M.), NGWE (E.), 1985. — Intégration des données démographiques dans les plans de développement au Cameroun. *Population et Développement* (Yaoundé), n° 1 : 25-53 (édition augmentée).
- NTSAFACK (Véronique), 1979. — Les œuvres sociales et la politique nataliste au Cameroun. Yaoundé : Université, Mémoire de maîtrise de sociologie, 113 p. *multigr.*
- SCHNETZLER (J.), 1986. — Le Cameroun face au double défi démographique et pétrolier. *Revue de Géographie du Cameroun / Cameroon Geographical Review* (Yaoundé), vol. VI, n° 1 : 17-43.
- The Futures Group, 1978. — Cameroon. The interrelation of Population and Development. Washington (D.C.), 33 p. + croquis.
- TURLOT (F.), 1964. — Note sur l'estimation de la population camerounaise du Cameroun Oriental. Projections jusqu'en 1980. Yaoundé : Service de la Statistique : Section des Enquêtes, 13 p. *multigr.*
- VERRIÈRE (J.), 1978. — Les politiques de population. Paris : PUF, 207 p. (Le Géographe, n° 26).
- Westinghouse Social Sciences International : Demographic Data For Development, 1984. — Population Policy Review : Republic of Cameroon. Columbia (Md.), 16 p.
- YANA (S. D.), 1985. — Situation démographique du Cameroun et planification familiale. Yaoundé : Université, Mémoire de maîtrise de sociologie, 99 p. *multigr.*

Sources des citations

- AHIDJO (A.), 1980. — Anthologie des discours, 1957-1979. Dakar, Abidjan, Douala : Les Nouvelles Éditions Africaines, 4 tomes, XIII + 2300 p.
- BIYA (P.), 1984. — Le message du Renouveau. Discours et interviews du président Paul BIYA (novembre 1982-novembre 1983) / The New Deal Message. Speeches and Interviews of President Paul BIYA (November 1982-November 1983). Yaoundé : SOPECAM. Société de Presse et d'Édition du Cameroun, 528 p.
- Cameroon Tribune* (Yaoundé), spécial UNC du 29/2/80, n° 1776 du 17/5/80, n° 2219 du 5/11/81, n° 2223 du 10/11/81, n° 3082 des 23-24/9/84, n° 3629 du 24/7/86.

Notes

- (1) VERRIÈRE (J.), 1978, p. 98. Les exemples historiques qui infirment cette assertion ne constituent guère des politiques démographiques.
- (2) Cameroun : Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 1983, p. 103.
- (3) NGWE (E.), 1979. NTSAFACK (V.), 1979. GUBRY (P.), NDOUMBE MANGA (S.), TABI ABODO (A.), 1980. GWAN ACHU (E.), 1985.
- (4) NGWE (E.), 1985.
- (5) Cameroun : Ministère des Finances et du Plan, 1961.
- (6) Cameroun : Ministère du Plan et de L'Aménagement du Territoire, 1973.

- (7) Ces références se rapportent aux citations qui figurent en annexe. Aucune trace n'a pu encore être retrouvée du discours du Ministre de la Santé et de la Population à la conférence mondiale sur la population de Bucarest en 1974.
- (8) Cameroun, 1975, p. 1.
- (9) EVEZO'O BILOUNGA (D.), 1981. Démographie : pas de solutions simplistes. Cameroon Tribune (Yaoundé), n° 2091, 4 juin 1981, p. 11. Cet article fait suite à deux articles précédents dans le même journal de E. NGWE (Pour une politique de population au Cameroun. N° 1746, 9 avril 1980, p. 2) et de KAMGUIA KWAMM (Le Cameroun face au problème démographique. N° 1764, 30 avril 1980, p. 2). Ces deux articles venaient en réaction au Congrès de Bafoussam, le premier dans un sens nataliste, le second dans un sens malthusien.
- (10) Cameroon Tribune (Yaoundé), n° 2575, 11 janvier 1983.
- (11) L'argument qui a été opposé à cette interprétation en avançant qu'il ne s'agirait pas là de la position officielle, puisque cette opinion serait celle des « experts » et non du chef de l'État, n'est pas recevable à notre sens. Une citation de cette sorte, non infirmée, n'est-elle pas une approbation ? On peut parfaitement se ranger derrière l'avis des « experts », en dernière extrémité, n'étant pas soi-même technicien, même si l'on aurait souhaité peut-être trouver une autre solution.
- (12) The Futures Group, 1978. Document publié dans le cadre du projet RAPID (Resources for the Awareness of Population Impacts on Development). Une nouvelle version augmentée, en Français et en Anglais, paraîtra en 1983.
- (13) TURLOT (F.), 1964. MAZURE (C.), 1966.
- (14) Westinghouse Social Sciences International, 1984. ISAACS (S. L.), COOK (R. J.), 1985.
- (15) Cameroun : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1985.
- (16) Cameroun - Ministère de l'Économie et du Plan, 1981.
- (17) Cameroun : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, 1986.
- (18) FOKAM (J. M.) TAYO (J.), 1984. BANGUE (B.), 1985. YANA (S. D.), 1985.
- (19) Cameroun, 1984, p. 14.
- (20) ETOUNDI MBALLA (P.), 1986. La paternité responsable. Une condition du développement économique et social. Cameroon Tribune (Yaoundé), n° 3630, 25 juillet 1986, p. 6.
- (21) WEUTEMDIE (M. P.), 1986. Contrôle des naissances : luxe ou nécessité ? Cameroon Tribune (Yaoundé), n° 3635, 31 juillet 1986, p. 17.
- (22) Cf. notamment SCHNETZLER (J.), 1986.

ANNEXE

PRINCIPALES CITATIONS OFFICIELLES RELATIVES À L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET À LA FÉCONDITÉ AU CAMEROUN (1)

- A1 * 25/9/1960 : Rapport de politique générale du chef de l'État.
- A2 * 17/1/1963 : Discours du chef de l'État à l'occasion de l'installation du Comité Technique National pour le Développement.
- A3 * 21/12/1964 : Discours du président de la République à l'occasion de la tournée officielle dans le Mbam, à Makénéhé.
- A4 * 26/6/1966 : Discours du président de la République à l'occasion de la réunion du Centre Européen pour le Développement Industriel et la mise en valeur de l'Outre-Mer, à Paris.
- A5 * 24/12/1966 : Discours du chef de l'État à l'occasion de l'inauguration du village-pionnier de Minkama.
- A6 * 15/5/1968 : Message du président de la République à l'Assemblée Nationale fédérale.
- A7 * 13/2/1973 : Discours du chef de l'État à l'occasion de la 7^e fête nationale de la jeunesse.
- A8 * 25/11/1973 : Discours d'ouverture du président du Parti du 3^e conseil national de l'UNC à Yaoundé.
- A9 * Août 1976 : Déclaration de M. Paul DONT SOP, ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale au mensuel « Le Monde Diplomatique ».
- A10* 25/8/1976 : Discours du chef de l'État devant les parlementaires réunis en session extraordinaire.
- A11* 18/11/1977 : Discours du président de la République à l'occasion du 3^e comice agropastoral à Bafoussam.
- A12* 23/10/1978 : Discours de M. Paul DONT SOP, ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, à l'ouverture de la table-ronde sur le rôle des services de l'emploi dans les pays africains d'expression française, à Yaoundé.
- A13* 6/12/1978 : Discours d'ouverture par le chef de l'État de la conférence nationale des jeunes de l'UNC à Yaoundé.
- A14* 13/2/1980 : Rapport de politique générale du président national du parti au 3^e congrès ordinaire de l'Union Nationale Camerounaise à Bafoussam.
- A15* 16/5/1980 : Interview accordée par le chef de l'État à la revue « Marchés tropicaux ».
- A16* 4/11/1981 : Présentation du V^e Plan au Parlement par le chef de l'État.
- A17* 9/11/1981 : Discours de M. MBONJO EJANGUE, Secrétaire Général du ministère des Affaires Sociales à l'ouverture du séminaire sur le thème de « la parenté responsable aujourd'hui », organisé par la Fédération des Missions Évangéliques du Cameroun (FEMEC), à Yaoundé.
- A18* 25/2/1983 : Interview du président de la République dans l'hebdomadaire Paris-Match.
- A19* 24/9/1984 : Interview de M^{me} Élisabeth TANKEU, vice-ministre du Plan, à Cameroon Tribune, après la conférence mondiale sur la population de Mexico.
- A20* 23/7/1986 : Communication du chef de l'État à l'Assemblée nationale sur le VI^e plan quinquennal.

(1) Les lecteurs désireux de se procurer le texte des Annexes sont invités à le demander à l'auteur.